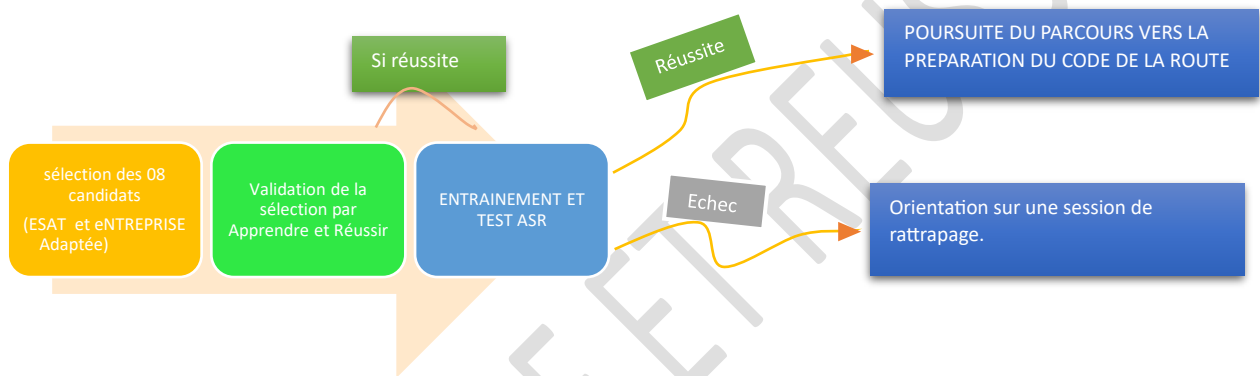


EN ROUTE POUR LE CODE 2026

L'étape 1 du projet s'est soldé par 100% de réussite. Ce résultat excellent nous permet d'aborder la partie 2 qui correspond à la préparation à la partie théorique du code de la route.

L'aspect émotionnel du stagiaire porteur d'un handicap, fait toujours partie du processus d'apprentissage. Ce temps de développement personnel sera intégré dans le critère du temps attribué au groupe pour acquérir les savoirs et les valoriser dans un cadre évaluatif et certificatif. Nous proposons un dispositif s'étalant sur 01 année civile.

LE PARCOURS DE FORMATION



PARTIE 2 : PREPARATION A L'EPREUVE THEORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

Dans l'apprentissage du code de la route, le stagiaire acquiert des connaissances qui doivent évoluer en compétences ; (des savoirs + des savoirs faire+ des savoir-Etre). Ces compétences font l'objet d'une notation implacable de 35 points/40 à obtenir IMPERATIVEMENT afin de valider ce parcours.



PREREQUIS : Être titulaire de l'ASR

OBJECTIFS OPERATIONNELS :

- Transmettre des repères structurants (théoriques, méthodologiques) permettant la compréhension des règles basiques de sécurité routière

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : Installer le socle des compétences théoriques du code de la route

DUREE : 50 heures soit 25 séances de 02h

DATE DE DEMARRAGE : dès validation par le financeur

FIN DE LA FORMATION : en fonction du calendrier mis en place avec l'opérateur

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :

- Test d'évaluation diagnostic

METHODES MOBILISEES : cours en présentiel uniquement – Contrôle des connaissances-auto-formation sur plateforme spécialisée d'entraînement au code.

MODALITE D'EVALUATION : Pendant le cycle de formation, évaluation formative, sommative.

VALIDATION ET SANCTION : L'examen du code de la route se compose de 40 questions à choix multiples, portant sur diverses thématiques liées à la conduite. Pour réussir, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses, soit, un maximum de 5 fautes. Les candidats se présenteront à l'examen, au fil de l'eau, en fonction de leurs bons résultats (+ de 35 points) en entraînement et de leurs sagacités.

L'Examen

Le déroulement de l'épreuve

Voici comment se passe l'examen du code :

- *L'épreuve dure environ 30 minutes au total.*
- *L'examen du code se déroule sur tablette numérique, qui sera fournie par le centre (avant de commencer l'épreuve, le candidat aura 3 questions tests pour lui permettre de se familiariser avec ce dispositif).*
- *L'épreuve consiste en 40 questions aléatoires sur le code de la route, affichées de manière écrite et également lues à l'oral. Chacun dispose d'un casque audio.*
- *Après l'énoncé de chaque question, le candidat dispose de 30 secondes pour y répondre. Le temps restant pour chaque question est indiqué par un chronomètre.*
- *Il faut obtenir au moins 35 points pour avoir un résultat favorable à l'examen.*

Les questions sont basées sur des images ou des vidéos (visionnables une seule fois, il faut être attentif !). Par moment, il y aura plusieurs réponses à sélectionner.

Le passage de l'examen se déroule dans un centre agréé.

Voici les principaux centres répartis sur l'île par opérateur :

1. Centres La Poste

C'est l'opérateur qui dispose du plus grand nombre de créneaux. Les examens se déroulent souvent directement dans les bureaux de poste.

- **Fort-de-France :** * Cité Dillon, Avenue Djibaou
 - Sainte-Thérèse (Rue des Tamarins des Indes)
 - Cœur de Ville (Rue de la Liberté)
- **Le Lamentin :** Quartier Place d'Armes et Mangot-Vulcin.
- **Schoelcher :** Cité Ozanam Batelière.
- **Ducos :** Z.I. de Champigny.
- **Le Marin :** Avenue Allègre (Bassin du port).

- **La Trinité** : 11 Rue Joseph Lagrosillière.
- **Le Marigot** : Lotissement La Mairie.

2. Centres Objectif Code (SGS)

Ces centres sont souvent situés dans des centres de contrôle technique (Auto Sécurité ou Sécuritest).

- **Fort-de-France** : 4 Lotissement Bardinnet (Dillon) et 42 Rue Garnier Pagès.
- **Le François** : 6 Rue Homère Clément.
- **Le Lorrain** : 17 bis Lotissement Séguineau.
- **Sainte-Marie** : Centre Commercial l'Union.
- **Ducos** : Z.I. Petite Cocotte.
- **Le Lamentin** : 1 Rue du Four à Chaux.

3. Centres Dekra

- **Fort-de-France** : 40 Rue Gabriel Péri.
- **Ducos** : Quartier Fonds d'Or.
- **Le Lamentin** : Quartier Durocher.

Comment s'inscrire ?

1. **Numéro NEPH** : Le candidat devra impérativement avoir votre numéro NEPH (fourni par l'ANTS lors de l'inscription au permis).
2. **Réservation** : Le candidat devra se rendre sur le site de l'opérateur choisi (ex: *lecode.laposte.fr* ou *objectifcode.sgs.com*).
3. **Paie ment** : Le règlement de 30 € se fait en ligne par carte bancaire.
4. **Jour J** : Le candidat se présente avec sa convocation et une pièce d'identité originale.

ACCESSIBILITES AUX PERSONNES HANDICAPEES : Cette formation s'effectuera dans vos locaux

ACCESSIBILITE DE LA FORMATION : L'organisme de formation fait partie du réseau handicap et étudie au cas par cas, les moyens de rendre la formation accessible aux différents handicaps déclarés par les candidats.

Rythme : 02h/semaine

Intervenants :

- ELIETTE Marie-Bernadette, formateur certifié FFP (Fédération de la Formation Professionnelle – praticien PNL)



Contact et référent handicap :

ELIETTE Marie-Bernadette : 0696 72 38 75

Mail : direction@apprendreetreussir.fr

- *Moniteur certifié auto-école*

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation sur le code, est utilisée comme une motivation supplémentaire pour accéder aux compétences de base. Utilisation d'une pédagogie renforcée s'appuyant sur le référentiel RCCSP (Référentiel des Compétences Clés en Situation Professionnel) à savoir :

1- PRE-FORMATION AU CODE

- La formulation des questions,
- Le langage mathématique (distance, hauteur, largeur)
- Le vocabulaire employé,
- Le respect des consignes,
- Utilisation du livre de code,
- Compréhension des notions clés

2- FORMATION AU CODE

- LA SIGNALISATION : La signalisation verticale, horizontale, temporaire
- Intersection et priorité
- Les usagers vulnérables/
- Les piétons, les véhicules à 2 roues, les enfants, les personnes âgées, et handicapées
- Les règles de circulation
- Les règles informelles et formelles relatives à la conduite
- La vitesse, distance de freinage, force centrifuge, temps de réaction, la limitation de vitesse, le changement de direction....
- Voir et être vue
- L'utilisation des feux le jour, la nuit, par mauvais temps, les différents moyens d'avertissement.
- Les dangers de la conduite de nuit et les comportements à adopter.
- L'écomobilité, l'état physique, le permis de conduire, les pneus, les aides à la conduite, la perception du risque
- La mécanique et les équipements
- L'environnement

METHODE PEDAGOGIQUE : Cours collectif en présentiel

Alternance de théorie et d'exercices pratiques adaptés •différenciation de l'apprentissage •mise en situation – •serious game

TARIFS : 25€/H-stagiaire comprenant :

- La formation, le contenu pédagogique
- Les déplacements des intervenants, formatrice et moniteur (trice) auto-école,
- Le cout des inscriptions sur la plateforme numérique d'entraînement au code (80€ par stagiaire)
- La gestion des diverses situations, les dates d'examens, gestion des documents des candidats, etc...)

Cout de la formation prise en charge à 98% par l'AAPH

- Le cout des inscriptions en ligne sur la plate-forme agréée (la poste) est à la charge du candidat
- Certaines démarches doivent être effectuée par le candidat à savoir :
 - Inscription dans une auto-école pour obtenir le code NEPH (**Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé**) **correspond à un identifiant unique dont le candidat aura besoin tout au long de son projet d'obtention du permis de conduire.** Comprenant 12 chiffres, il est délivré par la Préfecture. **Ce code est obligatoire** et chaque candidat doit le fournir au moment de la présentation à l'examen théorique (code), pour passer l'épreuve pratique (conduite) et enfin, lors de la demande de permis de conduire.

Il existe 2 cas de figure :

- **Le candidat est déjà inscrit au sein d'une école de conduite.** C'est l'auto-école qui se charge de procéder à l'inscription au code.
- **Le candidat se présente en candidat libre**

Dans ce cas, **le candidat devra accomplir les démarches pour obtenir son NEPH en se rendant sur le site de l'ANTS** (Agence Nationale des Titres Sécurisés).

Plusieurs informations seront demandées pour **constituer le dossier d'inscription** :

- Une copie de la pièce d'identité,
- Un justificatif de domicile récent (moins de 6 mois),
- Le code de la photo-signature (pour cela, il faut se rendre dans un photomaton agréé ANTS ou chez un photographe professionnel),
- Une copie de l'attestation ASR
 - Le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou une attestation recensement ou l'attestation d'exemption.

Si la personne détient une carte d'invalidité ou une **carte mobilité inclusion (CMI)** mention "invalidité" ou "priorité", elle peut demander à être exemptée sans examen médical supplémentaire.

- Il suffit d'envoyer une copie de la carte au Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) dont la personne dépend